



Municipalité de la
Commune de Préverenges
Rue de Lausanne 23
1028 Préverenges

Courriel : daniela.cabiddu@vd.ch
Tél. : 021 316 70 57

N/Réf.: 762/PR192'501/dcu
V/Réf.:

Lausanne, le 26 juin 2020

PREAVIS POSITIF

Commune de Préverenges – RC1-B-P en traversée de la localité Route de Genève – Parcelles 63, 64 et 65 Modification du plan d'alignement des constructions du 8 avril 1970

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 6 mai 2020, M. Cyril Mumenthaler du bureau Urbaplan nous a fait parvenir un nouveau dossier en réponse à la synthèse du 7 avril 2020.

Après analyse des nouveaux éléments fournis, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) se détermine comme suit :

Conclusion et suite de la procédure :

Les modifications apportées au projet sont conformes aux propos tenus lors des dernières tractations. Dès lors, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) n'a plus de remarque à formuler et préavise favorablement ce projet.

La dernière version du plan partiel d'affectation fixant les limites des constructions, envoyé par M. Cyril Mumenthaler le 9 juin 2020, fera l'objet d'une enquête publique et devra être soumis à l'adoption du Conseil Communal, conformément à l'article 13 al. 3 de la loi sur les routes (LRou ; RSV 725.01).

./.

Commune de Prévèrènges – RC1 - Route de Genève – Parcelles 62, 63 et 64
Modification du plan d'alignement des constructions du 8 avril 1970

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



Jean-Claude Brentini
Chef de division

Copies informatiques

- M. Cyril Mumenthaler, Bureau Urbaplan, av. de Montchoisi 21, cp 1494, 1006 Lausanne
- M. Patrick Minet, DGMR – planification
- M. Dionis Bressoud, DGTL – Aménagement communal
- Voyer de l'arrondissement Centre
- MM. Olivier Gindroz et Daniel Perrudet, DGMR – Finances et support